

Compte-rendu de la réunion PPF/ AJP du 10 juin 2009

Présents : Alain Dewez, Robert Vanden Brugge, Marc Simon, Pierre-Yves Thienpont (PPF), Marc Chamut, Maroun Labaki, Gabrielle Lefèvre, Martine Simonis, Jean-François Dumont (AJP)

Devenir une section AJP ?

La PPF annonce la dissolution prochaine de l'asbl et la clôture de ses comptes, ce dont se chargera Robert VdB. Elle redit son souhait de devenir une section de l'AJP.

L'AJP est favorable à ce projet. L'union professionnelle compte déjà des sections régionales, et elle sera amenée prochainement à étudier un projet de fusion entre l'AJPP (journalistes de presse périodique) et elle. Elle comprend la nécessité, pour la section PPF, de maintenir une visibilité extérieure et de rester l'interlocuteur identifié pour toutes les questions spécifiques à la presse image.

L'AJP souhaite naturellement que la future section fonctionne en relation constante avec l'association, veillant à la cohérence de ses actions et prises de position avec celles de l'AJP (où Bruno Fahy est membre du conseil de direction).

Les questions particulières

Le site web : la PPF contactera Laurence pour créer un onglet PPF sur le site de l' AJP.

Avocat : l' AJP a son propre service juridique (assuré par Martine Simonis) par lequel il faut passer avant le recours à un avocat externe (le service juridique règle la plupart des dossiers à l'amiable). L'AJP travaille avec plusieurs avocats, selon la nature des dossiers. Tout membre de la PPF peut introduire un dossier à l' AJP. Ce serait bien qu' une copie de chaque dossier arrive également à la PPF.

Synergie avec la Sofam et la Sabam : à clarifier lors de prochaines rencontres. Une réunion a été organisée le jeudi 25 juin, à l'AJP, à 12h30. A l'ordre du jour de cette rencontre : prix des photos, comment négocier les prix des photos avec les éditeurs, quelles réactions pour les photos gratuites, sans droits, non signées,.

Pour une meilleure efficacité, chaque dossier introduit par un photographe, caméraman ou preneur de son doit être soit déposé à l' AJP, soit à la la Sofam ou soit à la Sabam. Nous clarifierons ce point précis lors de notre rencontre avec la Sabam et la Sofam. Evitez l' introduction du même dossier dans deux sociétés de droit d' auteur.

Auvibel : l' AJP a obtenu que les journalistes participent, par le biais de la SAJ, à la redistribution de Auvibel. Dossier à suivre.

Le bureau de la PPF. Le loyer est payé 50 % par l'AJP et 50 % par la VVJ. En 2006, une contribution de 734 euros a été retenue à charge de la PPF. Le montant annuel global du loyer pour 2009 est de 3.100 euros La PPF n'a plus rien payé depuis 2007.

Une réflexion doit s'engager sur le coût d'un bureau au Résidence palace, par rapport à sa nécessité et à la fréquence d'usage. L'AJP indique que les sections régionales ne disposent pas de bureaux.

Cotisations. La PPF va ouvrir un compte bancaire propre dans le but d'y faire verser les ristournes de cotisations 2007 et 2008 (non encore reversées par l'AJP) et les futures ristournes (NB : rien en 2009).

Les ristournes de cotisations 2007 PPF se montent à 6900 euros ; Ristournes 2008 = 3250 euros. Il faut cependant tenir en compte le loyer et les frais de téléphone.

La PPF ne demandera plus de supplément de cotisations à ses membres
Le retour des 5 % que chaque section perçoit chaque année serait pour la PPF, en 2009, de 1304 euros (vu la diminution importante du nombre de membres).

Carte de presse. Robert VdB est le représentant PPF à la commission d'agrément.
La mention photographe sera reprise sur les prochaines cartes de stagiaire.
Du côté de la presse périodique, la PPF observe une tendance à distribuer les cartes de presse pour les photographes comme des Kinder Surprise. A vérifier.

Le CDJ. La PPF souhaite avoir un représentant au futur Conseil de déontologie journalistique. L'AJP explique que le nombre d'administrateurs de l'asbl AADJ n'est pas encore fixé.

NB : depuis cette réunion, ce nombre a été fixé à 8 administrateurs « journalistes ». Marc Simon, membre PPF, s'est déclaré candidat pour y siéger.

Etats-généraux de la presse. La PPF souhaite y participer, ce qui paraît légitime et souhaitable à l'AJP.

Prix des photos. Il serait souhaitable, estime la PPF, de lier l'aide à la presse au respect des prix des photos publiées. Cette question devra être clarifiée avec la Sabam et la Sofam, compte-tenu des règles européennes (pas de tarifs imposés)

AD / JFDt / MS